



Pour le retrait de la loi Travail, Amplifions la lutte à Lardy, Tous en grève demain 17 Mars !

La première mobilisation pour le retrait de l'avant-projet de loi Travail (dit El Khomri) de mercredi 9 mars a été un succès. 500 000 participants, dont de nombreux lycéens et étudiants mais aussi de nombreux salariés du privé, notamment des PME.

A Lardy, des salariés Renault mais aussi des salariés des entreprises sous-traitantes se sont mis en grève et ont participé aux manifestations. Demain, il s'agit d'amplifier la lutte car les annonces du Premier Ministre Manuel Valls de lundi 14 mars ne sont que des détails par rapport à la régression sociale dramatique que recèle ce projet de loi.

Nous appelons les salariés à faire grève massivement demain 17 Mars et à participer à la manifestation parisienne partant à 13h30 de République.

Le projet de loi Travail, qu'est-ce que c'est ?

La base du projet de loi El Khomri comporte trois régressions sociales majeures :

- Une remise en cause du fondement même du code du travail par le retour à un droit du travail d'avant 1910 : fin de la dissociation entre les droits des salariés et des intérêts des employeurs (dans son intitulé même : « *nouvelles libertés et nouvelles protections pour les entreprises et les actifs* » ou en affirmant dans son article 1 que les droits fondamentaux des personnes sont limitées « *par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise* »).
- La fin de la hiérarchie des normes qui fait qu'un accord d'entreprise ne peut être que plus favorable qu'un accord de branche qui lui-même ne peut être que plus favorable que le code du travail.
- Une série de mesures remettant en cause la durée légale du travail, facilitant les licenciements et donnant les moyens aux employeurs d'imposer des reculs encore plus importants par le chantage à l'emploi.

Qu'est-ce que changent les annonces de Manuel Valls du lundi 14 Mars ?

Ce qui ne change pas :

- Les principes fondamentaux du projet de loi : remise en cause du fondement du code du travail, fin de la hiérarchie des normes.
- La facilitation du licenciement économique, le juge devant se fier aux chiffres fournis par l'entreprise
- La possibilité par accord de majorer seulement de 10% les heures supplémentaires.
- La possibilité de fractionner les 11 heures de repos.
- L'augmentation du travail de nuit.
- La modulation du temps de travail sur 3 ans.
- La légalisation des référendums-chantage à l'emploi.
- La possibilité par accord d'imposer aux salariés une baisse de leur salaire et une modification de leur temps de travail.
- La suppression du minimum de 6 mois de salaire à titre de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié.
- ...

Quelques régressions « adoucies » :

- Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif devient "indicatif" (la pression sur les juges sera cependant réelle).
- L'allongement du temps de travail pour les apprentis mineurs est supprimé.
- L'extension du forfait-jours dans les entreprises < 50 salariés sera soumise à accord d'un salarié « mandaté ».
- La durée du congé en cas de décès d'un proche ne pourra être inférieure à la loi.

Une contrepartie « renforcée » :

- Le renforcement du Compte Personnel d'Activité (CPA) et une extension de la garantie jeune (sans garantie de financement pour l'instant).

Les annonces d'évolution de la loi faites par M. Valls ce lundi 14 Mars ne modifient en aucun cas la logique de fond de la loi. C'est d'ailleurs pour cela que faire croire qu'on peut amender ce projet est une escroquerie, il faut le retirer !



Une stratégie gouvernementale pour faire croire à un compromis

Après avoir sorti un avant-projet de loi dicté par le MEDEF, le gouvernement a attendu les premières fortes mobilisations de mercredi dernier (manifestations étudiantes, lycéennes et de salariés massives dans toutes la France) pour faire mine de retoucher le projet de loi. Mais ni la logique de fond remettant en cause les bases du code du travail, ni les principales mesures mettant en cause la durée du temps de travail, facilitant les licenciements et institutionnalisant le référendum-chantage à l'emploi dans les entreprises ne sont abandonnées.

C'est toujours la logique absurde de la facilitation du licenciement pour créer de l'emploi (!) qui est à l'œuvre. Ou encore celle tout aussi absurde de l'augmentation du temps de travail qui pousserait les chefs d'entreprise à embaucher (!). Ou celle de la baisse de rémunération des heures supplémentaires qui les convaincrerait d'embaucher massivement plutôt que de continuer à abuser de ces heures supplémentaires (!).



Quant aux contreparties telles que la Garantie Jeunes ou le CPA (Compte Personnel d'Activité), ce sont en fait des dispositifs déjà existants ou regroupant des comptes déjà existants.

Il faut donc amplifier la lutte pour obtenir le retrait complet de ce projet de loi

Que ce soit dans les Universités, dans les lycées mais aussi dans les entreprises, il faut donc amplifier le mouvement après les premières manifestations réussies du 9 Mars.

A Lardy, nous appelons les salariés à se mettre en grève demain jeudi 17 Mars (appel couvrant la journée) pour exiger le retrait de ce projet de loi. Nous vous appelons à participer à la manifestation unitaire CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNEF - UNL - FIDL en vous inscrivant à la descente de la cantine pour les transports collectifs ou en nous rejoignant sous la banderole Renault-Lardy à la place de la République à 13h30 (proche du ballon CGT91).

Les salariés des sociétés extérieures peuvent nous contacter à l'adresse mail suivante : cgt.rueil-lardy@renault.com s'ils veulent connaître les modalités pour se mettre en grève.

Succès du débat avec G. Filoche

Hier, nous étions plus de 80 à assister au débat sur le projet de loi Travail avec Gérard Filoche, spécialiste du Code du Travail.

Ce débat organisé à l'initiative de SUD et de la CGT a permis de mieux saisir les enjeux extrêmement importants de cette réforme et de voir, à partir d'exemples tirés de ses 30 ans d'expérience en tant qu'inspecteur du Travail, plusieurs des conséquences concrètes qu'aurait une telle loi si elle était appliquée.

Nous publierons un tract récapitulant ces différents points la semaine prochaine. Si vous souhaitez recevoir les documents évoqués lors de ce débat (analyse détaillée du projet de loi, vidéos de ses interventions), n'hésitez pas à contacter un élu.

Tous en grève jeudi 17 mars pour le retrait du projet de casse du droit du travail

La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève jeudi 17 mars 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation à Paris départ 13h30 Place de la République jusqu'à Bercy

RDV devant le CE de Lardy à 12h15

Inscription aux transports collectifs en bas de la cantine